

**Objet:** Implants mammaires & TVA

**Date:** vendredi 19 juin 2015 10:25:43 heure avancée d'Europe centrale

**De:** SNCPRE

**À:** sncpre@wanadoo.fr

Implants mammaires & TVA

[Voir la version en ligne](#)



Syndicat National de Chirurgie Plastique  
Reconstructrice et Esthétique



*Président : B. ALFANDARI  
Secrétaire Général : S. GARSON  
Trésorier : T. FAURE  
Vice-Président : R. ABS  
Secrétaire Gal Adjoint : C. DESOUCHES*

Courbevoie, vendredi 19 juin 2015

**Chères consoeurs, Chers confrères,**

Nous avons récemment été interrogé par l'un de nos confrères à propos du règlement des implants mammaires, suite aux « Précisions doctrinales » du ministère de l'économie et des finances, incrit au BOFIP le 04/02/2015.

Dans ces « Précisions doctrinales », Bercy notifie ainsi que la TVA devait être appliquée à l'ensemble des prestations figurant sur le devis et non sur les honoraires uniquement.

Pour ceux qui, jusqu'ici englobaient les implants mammaires dans leurs devis, nous suggérons de les faire régler directement par les patientes. Les implants ont déjà un taux de TVA réduit à la sortie du laboratoire et il est interdit de percevoir deux fois la TVA sur un même bien. En procédant de la sorte vous vous épargnez également de la responsabilité incombant au laboratoire en cas de défaillance du dispositif.

Bien syndicalement.  
Dr Sébastien GARSON  
Secrétaire Général SNCPRE

Télécharger le texte de Bercy du 04/02/2015

## Rejoignez Plastiweb sur Facebook !

Un groupe Plastiweb sur Facebook a été créé pour discuter et échanger entre membres.  
Ce groupe est secret, donc inaccessible par les utilisateurs.

Vous avez un compte Facebook : [envoyez une demande d'ami à SNCPRE](#).  
Ensuite, vous serez ajouté au [groupe Plastiweb](#) (en cliquant sur le lien, si vous n'êtes pas membre, Facebook vous orientera sur une page d'erreur).

Retrouvez le site Internet [www.sncpre.org](http://www.sncpre.org)

Cet email a été envoyé à [sncpre@wanadoo.fr](mailto:sncpre@wanadoo.fr), [cliquez ici pour vous désabonner](#).

